

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE BURDIGNIN  
(Haute-Savoie)**

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres votants : 14 (dont trois par procuration) - Date de convocation : 05 décembre 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre 2022**, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, dans le lieu et heure habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAITEMPS, Maire

**Etaient présents** : Annie BEL, Philippe DONCHE, Hélène DUVILLARD, Katia DUPRAZ, Stéphanie FALCONE, Alexandre ROSAY, David FRAPSAUCE, Erick DUPUIT, Mikaël DESALMAND, J-P THEVENOD

**Excusés** : Christine Billieux, Carole Venant (donne procuration à Mr Rosay), Christian Nambride (donne procuration à Mr Donche), Marianne Carrier (donne procuration à Mr Frapsauce)

**A été élu secrétaire de séance** : Madame Hélène DUVILLARD

**OBJET** : Délibération portant recensement des chemins ruraux de la commune de BURDIGNIN

Monsieur le Maire informe ces conseillers que la commune souhaite procéder au recensement de l'ensemble des chemins ruraux conformément aux dispositions de l'article L.161-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de cette procédure de recensement et autorise le Maire à procéder à l'enquête publique qui sera réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ainsi fait et délibéré en mairie de Burdignin le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Pierre CHAITEMPS, Maire de Burdignin

